

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **9 mars 2020 à 19 h 48**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8, mairesse suppléante

Absence : M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présents : l'assistante-greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des communications et relations publiques, le directeur du Service de police, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Service de l'urbanisme et le coordonnateur à l'urbanisme, division services aux entreprises.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.2. Présentation sommaire de l'assemblée de consultation publique du 30 mars 2020
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 février 2020
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu
 - 4.2. Règlement (2020)-100-29 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.3. Règlement (2020)-101-24 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.4. Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.5. Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement
 - 4.6. Règlement (2020)-100-30 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.7. Règlement (2020)-101-25 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.8. Règlement (2020)-102-57 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.9. Règlement (2020)-103-16 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement au titre de la section 4 du chapitre 6 - adoption du projet de règlement
 - 4.10. Règlement (2020)-106-20 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des limites du PIIA 9 Versant Soleil - adoption du projet de règlement
 - 4.11. Règlement (2020)-177 établissant un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.12. Règlement (2020)-178 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption du projet de règlement

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
- 5.2. Avril, Mois de la jonquille - demande d'appui
- 5.3. Ouverture d'une partie de la rue Siméon

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

7. GESTION FINANCIÈRE

- 7.1. Liste des comptes à payer

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt du rapport du CCU concernant la réunion du 17 février 2020

8.2. Demandes de dérogations mineures

- 8.2.1. Demande de dérogations mineures 2019-DM-129 - augmentations de hauteurs et de superficie et implantation en cour avant - 25, chemin des Sizerins
- 8.2.2. Demande de dérogation mineure 2019-DM-304 - réduction de la distance entre une aire de stationnement et un ruisseau - allée des Cimes - lots 3 280 335 et 3 280 336
- 8.2.3. Demande de dérogations mineures 2019-DM-318 - augmentations de pentes et de hauteurs et empiètement en marge avant - 575, rue Perreault
- 8.2.4. Demande de dérogations mineures 2019-DM-324 - orientation du bâtiment et de la remise, aire de stationnement en cour avant et bandes boisées - rue des Pins
- 8.2.5. Demande de dérogations mineures 2019-DM-325 - réaménagement de l'aire de stationnement - 1224, rue Labelle
- 8.2.6. Demande de dérogations mineures 2020-DM-001 - démolition et reconstruction - 121, rue Cuttle
- 8.2.7. Demande de dérogations mineures 2020-DM-003 - augmentation de la hauteur de 2 enseignes et augmentation du pourcentage d'affichage promotionnel - 109, montée Ryan
- 8.2.8. Demande de dérogations mineures 2020-DM-005 - augmentation de la hauteur d'une enseigne et augmentation du pourcentage d'affichage promotionnel - 387, route 117
- 8.2.9. Demande de dérogation mineure 2020-DM-007 - augmentation sur pilotis - 125, montée Tassé
- 8.2.10. Demande de dérogation mineure 2020-DM-011 - ajout d'une enseigne - 470, rue Charbonneau

8.3. PIIA

- 8.3.1. Demande de PIIA 2019-PIIA-309 - reconstruction - 121, rue Cuttle - complexe hôtelier - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 Ravage de cerfs de Virginie
- 8.3.2. Demande de PIIA 2019-PIIA-323 - enseigne rattachée - 470, rue Charbonneau - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- 8.3.3. Demande de PIIA 2019-PIIA-326 - agrandissement et rénovation d'un bâtiment - 1224, rue Labelle - PIIA-17 Tronçon à requalifier
- 8.3.4. Demande de PIIA 2019-PIIA-329 - agrandissement du bâtiment commercial - 1246-1250, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants
- 8.3.5. Demande de PIIA 2020-PIIA-009 - rénovation - 651, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- 8.3.6. Demande de PIIA 2020-PIIA-010 - enseignes rattachée et détachée - 771-785, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- 8.3.7. Demande de PIIA 2020-PIIA-014 - réfection des toitures - 118, chemin de Kandahar (Bâtiment Le Johannsen) - PIIA-08 Base sud
- 8.3.8. Demande de PIIA 2020-PIIA-039 - ajout d'un ascenseur - 1829, chemin du Village - PIIA-03 Fenêtre sur le lac Mercier

8.4. Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats

8.5. Demande d'occupation du domaine public - 575, rue Perreault

8.6. Acquisition du lot 3 280 360 du cadastre du Québec suite à l'inondation du printemps 2019

8.7. Projet Refuge des Cervidés - rue Lavigne - modification de la résolution CM19 11 500

8.8. Demande de changement de zonage - 1763, route 117

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

- 8.9. Demande d'occupation du domaine public - 9369-5047 Québec inc. et 84 527 Canada Limitée - rue Saint-Georges
9. TRAVAUX PUBLICS
- 9.1. Pavage conventionnel 2020 - contrat
- 9.2. Inspection et analyse de bornes d'incendie 2020 - contrat
- 9.3. Travaux de réparation de pavage 2020 - contrat
- 9.4. Demande MTQ - réduction de limite de vitesse - Route 323 - secteur La Samaritaine
- 9.5. Aménagement de locaux au Complexe aquatique - acceptation provisoire des travaux
- 9.6. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - réfection d'une partie du chemin des Quatre-Sommets - Station Mont Tremblant sec
- 9.7. Paiement de travaux de mise aux normes du système de prévention incendie - 142, rue du Couvent - autorisation de dépense
10. ENVIRONNEMENT
- 10.1. Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat
11. CULTURE ET LOISIRS
- 11.1. Autorisation d'événements
- 11.2. Camp de jour - transport par autobus - contrat
- 11.3. Marché d'été 2020 - affectation budgétaire
- 11.4. Salle de spectacles Première Scène - affectation budgétaire
12. POLICE (aucun sujet)
13. INCENDIE (aucun sujet)
14. RAPPORT (aucun sujet)
15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
16. AFFAIRES NOUVELLES
17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 48.

CM20 03 082

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2. Présentation sommaire de l'assemblée de consultation publique du 30 mars 2020

- Règlement (2020)-100-30 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2020)-101-25 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2020)-102-57 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2020)-103-16 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

relativement au titre de la section 4 du chapitre 6;

- Règlement (2020)-106-20 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale(2008)-106 relativement à la modification des limites du PIIA 9 Versant Soleil.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

3. PROCÈS-VERBAL

CM20 03 083

3.1. Séance ordinaire du 10 février 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

**Dépôt CM20 03
(4.1)**

4.1. Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu

Le directeur stratégique du développement durable du territoire et du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 février 2020 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2020)-100-29 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2020)-101-24 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM20 03 084

4.2. Règlement (2020)-100-29 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-100-29 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

CM20 03 085

4.3. Règlement (2020)-101-24 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-101-24 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions*.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CM20 03 086 4.4. Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

CM20 03 087 4.5. Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

L'assistante-greffière mentionne qu'une modification a été apportée depuis l'adoption du projet du règlement qui consiste au retrait de la fermette et l'élevage artisanal dans la zone CF-1003 (intersection de la montée Tassé et du chemin Paquette).

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 088 4.6. Règlement (2020)-100-30 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 30 mars 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-100-30 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 089 4.7. Règlement (2020)-101-25 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-101-25 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 090 4.8. Règlement (2020)-102-57 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 30 mars 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-102-57 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 091

4.9. Règlement (2020)-103-16 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement au titre de la section 4 du chapitre 6 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 30 mars 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-103-16 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement au titre de la section 4 du chapitre 6.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 092

4.10. Règlement (2020)-106-20 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des limites du PIIA 9 Versant Soleil - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 30 mars 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-106-20 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des limites du PIIA-9 Versant Soleil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 093

4.11. Règlement (2020)-177 établissant un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose un projet de *Règlement (2020)-177 établissant un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce projet de règlement vise à :

- favoriser un développement durable d'une portion du territoire en regroupant des entreprises de mêmes secteurs d'activités ou de secteurs d'activités compatibles;
- générer une croissance à moyen terme de l'évaluation foncière du territoire de la Ville;
- favoriser des actions durables, soit par la construction de bâtiment respectant des normes de performance environnementale élevées, soit par l'implantation par l'entreprise de pratiques écoresponsables intégrées au

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

modèle d'affaires.

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM20 03 094 4.12. Règlement (2020)-178 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption du projet de règlement

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2020)-178 concernant la division du territoire en huit districts électoraux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM20 03 (5.1) 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM20 03 095 5.2. Avril, Mois de la jonquille - demande d'appui

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important, qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 096

5.3. Ouverture d'une partie de la rue Siméon

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un lot utilisé comme une partie de la rue Siméon aux termes de la résolution CM19 12 596;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confirmer l'ouverture de la rue Siméon, à partir de la route 117, sur le lot 3 280 974 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CM20 03
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service de l'environnement et du développement durable

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2020-09	Madame Éloïse Fortier	Étudiant	Étudiant en environnement	11 mai 2020	14 semaines
2020-09	Madame Chrystelle Matte-Richer	Étudiant	Étudiant en environnement	11 mai 2020	14 semaines
2020-09	Madame Anne LaRue	Étudiant	Étudiant en environnement	11 mai 2020	14 semaines
2020-09	Monsieur Charles Jarry	Étudiant	Étudiant en	11 mai 2020	14 semaines

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

			environnement		
--	--	--	---------------	--	--

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

7. GESTION FINANCIÈRE

CM20 03 097

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 au montant de 51 380,08 \$ et pour le mois de février 2020 au montant de 123 596,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

**Dépôt CM20 03
(8.1)**

8.1. Dépôt du rapport du CCU concernant la réunion du 17 février 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 17 février 2020, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM20 03 098

8.2.1. Demande de dérogations mineures 2019-DM-129 - augmentations de hauteurs et de superficie et implantation en cour avant - 25, chemin des Sizerins

Cette demande de dérogations mineures 2019-DM-129 vise à autoriser la construction d'un garage isolé dérogatoire par :

- son implantation :
 - en cour avant dont la profondeur est de 10,06 m plutôt que de 15 m;
 - à 2 m plutôt qu'à 3 m de la ligne avant;
- sa hauteur de 4,3 m plutôt que de 4,08 m;
- sa superficie de 71,37 m² plutôt que de 65 m²;
- sa porte de garage d'une hauteur de 3,6 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-021.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie ces dérogations mineures, soit d'accepter l'implantation du garage et de refuser ses dimensions compte tenu que le garage projeté ne reflète pas l'objectif du règlement qui prévoit un garage plus petit que la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 099

8.2.2. Demande de dérogation mineure 2019-DM-304 - réduction de la distance entre une aire de stationnement et un ruisseau - allée des Cimes - lots 3 280 335 et 3 280 336

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-304 vise à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement à 12,54 m plutôt qu'à 20 m de la ligne des hautes eaux du ruisseau Clair.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU19-12-350.

Questions du public : une question est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la dérogation mineure considérant que le promoteur peut construire avec moins d'unités et de cases de stationnement tout en respectant la distance règlementaire avec le ruisseau Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 100

8.2.3. Demande de dérogations mineures 2019-DM-318 - augmentations de pentes et de hauteurs et empiètement en marge avant - 575, rue Perreault

Cette demande de dérogations mineures 2019-DM-318 vise à régulariser la construction d'une habitation unifamiliale dérogatoire par :

- l'augmentation de la pente d'une des sections de l'allée d'accès dont le pourcentage est de 17 % plutôt que de 3 %;
- la hauteur du talus qui est de 2,64 m plutôt que de 2 m;
- la pente du talus qui est de 60 % plutôt que de 25 %;
- l'empiètement de 2 murets de soutènement dans l'emprise de la rue, alors qu'une distance minimale de 0,5 m de la ligne avant est requise.

Le CCU recommande d'accepter en partie et avec conditions ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-022.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures soit :

- d'accepter les murets de soutènement et le talus aux conditions suivantes :
 - l'acceptation de la demande d'occupation du domaine public;
 - le dépôt d'une attestation d'un ingénieur concernant les murets de soutènement dont la hauteur est égale ou supérieure à 1,5 m et pour la stabilité du talus;
 - la plantation de vignes afin de camoufler les murets de soutènement en cour latérale;
- d'accepter la pente de l'allée d'accès à 17 % aux conditions suivantes :
 - que l'allée véhiculaire soit asphaltée;
 - que le requérant dépose un plan démontrant que les eaux de surface provenant de son allée véhiculaire sont dirigées vers les fossés et non pas dans la rue et que les travaux d'asphaltage soient faits en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 101

8.2.4. Demande de dérogations mineures 2019-DM-324 - orientation du bâtiment et de la remise, aire de stationnement en cour avant et bandes boisées - rue des Pins

Cette demande de dérogations mineures 2019-DM-324 vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un logement

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

intergénérationnel dérogatoire par :

- son implantation dont la façade principale n'est pas orientée vers la rue, alors que le règlement l'exige;
- l'implantation de l'aire de stationnement dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence, alors que le règlement ne le permet pas;
- l'installation de la porte de la remise orientée vers la rue, alors que le règlement ne le permet pas;
- la construction d'une remise pour le logement intergénérationnel, alors que le règlement ne le permet pas;
- l'absence en partie d'une bande boisée le long du parc linéaire.

Le CCU recommande d'accepter en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-023.

Questions du public : une question est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie et conditionnellement ces dérogations mineures, soit :

- d'accepter les remises, l'aire de stationnement et l'orientation du bâtiment;
- de maintenir l'exigence de la bande boisée en bordure du parc linéaire et le retrait de l'ancienne fondation en faisant les travaux à partir du Parc Linéaire et conséquemment de refuser l'exemption demandée compte tenu que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 102

8.2.5. Demande de dérogations mineures 2019-DM-325 - réaménagement de l'aire de stationnement - 1224, rue Labelle

Cette demande de dérogations mineures 2019-DM-325 vise à autoriser le réaménagement de l'aire de stationnement dérogatoire par :

- le manque d'espace dans l'aire de stationnement afin que les manœuvres de stationnement soient faites à l'intérieur de celle-ci;
- l'allée d'accès située sur la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1 m de celle-ci;
- l'absence de pavage, de lignage et de bordure sur l'aire de stationnement en cour arrière, alors que le règlement les exige;
- la profondeur de la bande de protection du corridor de signature de 2,5 m plutôt que de 4 m.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-025.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 103

8.2.6. Demande de dérogations mineures 2020-DM-001 - démolition et reconstruction - 121, rue Cuttle

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-001 vise à autoriser la reconstruction d'un complexe hôtelier sous forme de projet intégré dérogatoire

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

par :

- l'absence d'aire de chargement et de déchargement, alors que le règlement l'exige;
- la réalisation d'un projet intégré commercial comprenant 2 bâtiments principaux plutôt que 4;
- la présence de 3 quais plutôt qu'un seul;
- l'espace naturel, résultant de cette construction, qui sera de 13 % plutôt que de 30 % pour la zone TM-513-1 et de 25 % plutôt que de 70 % pour la zone TF-513-2.

Le CCU recommande d'accepter en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-027.

Questions du public : des questions sont posées.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser conditionnellement ces dérogations mineures et ce, conformément au plan d'implantation de Dany Maltais, arpenteur-géomètre, numéro 30529, minute 7642, daté du 19 décembre 2019 et amendé les 16 janvier 2020, 6 février 2020 et 2 mars 2020, soit:

- d'accepter :
 - l'absence d'aire de chargement et de déchargement;
 - le nombre de bâtiments;
 - l'espace naturel résultant de la construction;

le tout conformément aux mesures compensatoires indiquées dans une lettre datée du 6 février 2020.

- d'accepter la présence de 3 quais aux conditions suivantes :
 - qu'une entente soit signée avec la Ville afin que le propriétaire s'engage à louer le fonds du lac Tremblant en face de sa propriété au 121, rue Cuttle et à ne poser ni permettre la pose de bouées pour lui-même ou des tiers;
 - qu'une servitude en faveur de la Ville soit publiée au registre foncier afin de limiter à 2 le nombre de bateaux amarrés aux quais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

CM20 03 104

8.2.7. Demande de dérogations mineures 2020-DM-003 - augmentation de la hauteur de 2 enseignes et augmentation du pourcentage d'affichage promotionnel - 109, montée Ryan

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-003 vise à autoriser:

- l'installation d'une enseigne pour le service au volant dont la hauteur est de 2,21 m plutôt que de 2 m;
- l'installation d'une enseigne dont la superficie d'affichage de promotion est de 100 % plutôt que de 20 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-029.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie ces dérogations mineures soit d'accepter la hauteur de l'enseigne annonçant le menu et de refuser

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

l'enseigne promotionnelle compte tenu que les membres du conseil ne souhaitent pas créer de précédent en autorisant une enseigne strictement promotionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 105 8.2.8. Demande de dérogations mineures 2020-DM-005 - augmentation de la hauteur d'une enseigne et augmentation du pourcentage d'affichage promotionnel - 387, route 117

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-005 vise à autoriser :

- l'installation d'une enseigne pour le service au volant dont la hauteur est de 2,21 m plutôt que de 2 m;
- l'installation d'une enseigne dont la superficie d'affichage de promotion est de 100 % plutôt que de 20 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-02-030.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie ces dérogations mineures soit d'accepter la hauteur de l'enseigne annonçant le menu et de refuser l'enseigne promotionnelle compte tenu que les membres du conseil ne souhaitent pas créer de précédent en autorisant une enseigne strictement promotionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM20 03 106 8.2.9. Demande de dérogation mineure 2020-DM-007 - augmentation sur pilotis - 125, montée Tassé

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-007 vise à régulariser un agrandissement dont la fondation sur pilotis représente 22,63 % plutôt que 20 % de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-02-031.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 107 8.2.10. Demande de dérogation mineure 2020-DM-011 - ajout d'une enseigne - 470, rue Charbonneau

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-011 vise à autoriser l'ajout d'une deuxième enseigne rattachée, alors que le règlement n'en prévoit qu'une seule.

Le CCU recommande de refuser cette dérogation mineure selon la résolution

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CCU20-02-032.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que les membres du conseil ne souhaitent pas créer de précédent en autorisant une 2^e enseigne aux commerces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. PIIA

CM20 03 108

8.3.1. Demande de PIIA 2019-PIIA-309 - reconstruction - 121, rue Cuttle - complexe hôtelier - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 Ravage de cerfs de Virginie

Les travaux de reconstruction pour un complexe hôtelier au 121, rue Cuttle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-309, sont assujettis aux PIIA-25-Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27-Ravage de cerfs de Virginie en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-028.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale et ce, aux conditions suivantes :

- prévoir l'ajout de jardins pluviaux pour le drainage des aires de stationnement;
- le dépôt d'un plan complet des aménagements paysagers projetés, préparé et signé par un professionnel habile en la matière, qui inclut les détails de la renaturalisation de 15 m minimum de la rive et les modifications requises selon les commentaires du Service de l'environnement pour le pré-fleuri;
- la pose à ses frais d'un panneau permanent indicateur de vitesse sur le chemin du Lac-Tremblant-Nord dans les deux directions;
- le dépôt d'une garantie financière de 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ et maximum 20 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 109

8.3.2. Demande de PIIA 2019-PIIA-323 - enseigne rattachée - 470, rue Charbonneau - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

L'installation d'une enseigne rattachée, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-323, est assujettie au PIIA-01-Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-033.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu du refus de la demande de dérogation mineure 2020-DM-011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CM20 03 110 8.3.3. Demande de PIIA 2019-PIIA-326 - agrandissement et rénovation d'un bâtiment - 1224, rue Labelle - PIIA-17 Tronçon à requalifier

Les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un bâtiment situé au 1224, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-326, sont assujettis au PIIA-17-Tronçon à requalifier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-026.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 111 8.3.4. Demande de PIIA 2019-PIIA-329 - agrandissement du bâtiment commercial - 1246-1250, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

Les travaux d'agrandissement d'un bâtiment situé au 1250, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-329, sont assujettis au PIIA-13-Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-035.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 112 8.3.5. Demande de PIIA 2020-PIIA-009 - rénovation - 651, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux de rénovation d'un bâtiment situé au 651, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-009, sont assujettis au PIIA-01-Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-036.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 113 8.3.6. Demande de PIIA 2020-PIIA-010 - enseignes rattachée et détachée - 771-785, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

L'installation d'une enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment ainsi qu'une enseigne détachée sur poteaux au 771-785, rue de Saint-Jovite, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-010, est assujettie au PIIA-01-Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-037.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 114 8.3.7. Demande de PIIA 2020-PIIA-014 - réfection des toitures - 118, chemin de Kandahar (Bâtiment Le Johannsen) - PIIA-08 Base sud

Les travaux de réfection de toiture au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-014, sont assujettis au PIIA-08-Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-014.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 115 8.3.8. Demande de PIIA 2020-PIIA-039 - ajout d'un ascenseur – 1829, chemin du Village - PIIA-03 Fenêtre sur le lac Mercier

Les travaux de rénovation au 1829, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-039, sont assujettis au PIIA-03-Fenêtre sur le lac Mercier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-02-039.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

CM20 03 116 8.4. Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT que les mandats de messieurs Claude Girard et Guillaume Georges, membres nommés sur le comité consultatif d'urbanisme, ont pris fin le

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

31 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE renouveler les mandats de messieurs Claude Girard et Guillaume Georges au comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 2 ans, rétroactivement du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

DE nommer monsieur Claude Girard à la vice-présidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 117

8.5. Demande d'occupation du domaine public - 575, rue Perreault

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires de l'immeuble situé au 575, rue Perreault, afin d'autoriser la construction de deux murs de pierres qui empiètent dans l'emprise de la rue Perreault, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées, et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au *Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 118

8.6. Acquisition du lot 3 280 360 du cadastre du Québec suite à l'inondation du printemps 2019

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 12 juillet dernier un décret visant à instaurer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un programme d'indemnisation afin d'aider les propriétaires des bâtiments touchés par les inondations;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir une bonification de l'aide maximale si le propriétaire s'engage à démolir ou à déplacer sur un autre terrain tous les biens situés sur le terrain, y compris les fondations, et qu'il obtienne un accord de la Ville par lequel celle-ci s'engage à acquérir le terrain pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT que suite aux inondations de 2019, la Ville a reçu une demande du propriétaire du 1135, rue de Normandie (lot 3 280 360 du cadastre du Québec) souhaitant que la Ville s'engage à acquérir sa propriété, une fois la résidence démolie;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située en totalité dans la ZIS et que la valeur des dommages subis représente plus de la moitié du coût neuf de la résidence;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'acquérir avec garantie légale le lot 3 280 360 du cadastre du Québec au prix de 1 \$, une fois les travaux de démolition et de nettoyage réalisés conformément à la réglementation applicable et au permis émis;

QUE tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire soient à la charge du vendeur;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

D'inclure ce lot dans le domaine public de la Ville en l'affectant aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 119 8.7. Projet Refuge des Cervidés - rue Lavigne - modification de la résolution CM19 11 500

CONSIDÉRANT que les promoteurs du projet le Refuge des Cervidés sur la rue Lavigne proposent la création d'une servitude à partir d'un sentier existant menant à un endroit où il y a une vue sur le village et le lac Mercier;

CONSIDÉRANT que la proposition rencontre les objectifs du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du Village en offrant des sentiers récréatifs accessibles à tous;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM19 11 500 de sorte que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels ne soit plus versée en argent mais par l'octroi d'une servitude aux fins d'un parc d'une superficie d'environ 3 992,1 m², tel qu'il apparaît au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alioune Badara Ngom, en date du 16 août 2009 sous le numéro 4354 de ses minutes, ainsi qu'une servitude sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur toute la limite nord comprise entre ce parc et le lot 4 655 045 du cadastre du Québec (lot voisin situé à l'extrémité ouest).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Joël Charbonneau déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 03 120 8.8. Demande de changement de zonage - 1763, route 117

CONSIDÉRANT que la compagnie Transport Alga inc. a déposé une demande de changement à la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'usage résidentiel au 1763, route 117 situé près de l'intersection avec la montée Ryan;

CONSIDÉRANT qu'à cet endroit le règlement de zonage autorise les commerces artériels légers et lourds ainsi que les commerces reliés aux activités touristiques et qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser un usage résidentiel à proximité en tenant compte des sources de nuisances du secteur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme déposée par la compagnie Transport Alga inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau reprend part aux délibérations.

CM20 03 121 8.9. Demande d'occupation du domaine public - 9369-5047 Québec inc. et 84 527 Canada Limitée - rue Saint-Georges

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles sis au 439 et 440, rue Saint-Georges ont déposé une demande d'occupation du domaine public afin d'utiliser des cases de stationnements publics pour aménager des terrasses saisonnières;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CONSIDÉRANT que l'été dernier l'occupation de ces cases de stationnement était dans le cadre d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant n'a pas été satisfaite des résultats de ce projet pilote et préconise d'y mettre fin;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande d'occupation du domaine public déposée par les propriétaires, 9369-5047 Québec inc. et 84 527 Canada Limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM20 03 122

9.1. Pavage conventionnel 2020 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2020 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	1 326 325,00 \$
Pavages Multipro inc.	1 477 218,80 \$
Asphalte Bélanger inc.	1 502 006,17 \$
LEGD inc.	1 518 319,60 \$
Pavage Jérômien inc.	1 794 831,25 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Uniroc Construction inc., plus basse soumission conforme, le contrat pour les travaux de pavage conventionnel 2020 au montant de 1 326 325 \$, taxes en sus, dont 500 000 \$ payable par le fonds de voies publiques, la balance étant payable par le règlement d'emprunt (2019)-167, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2020-14-01 et répartis dans les projets suivants :

8 ^e Rang	projet 2020-29	218 141,00 \$
Chemin Lapointe	projet 2020-35	125 786,80 \$
Chemin du Lac-Gélinas	projet 2020-34	166 258,40 \$
Chemin du Lac-Dufour	projet 2020-36	55 578,40 \$
Montée Fortier	projet 2020-38	189 558,40 \$
Rue Cyr	projet 2020-32	53 764,90 \$
Rue Brown	projet 2020-30	176 519,90 \$
Rue Dupras	projet 2020-33	270 303,60 \$
Rue Campeau	projet 2020-31	47 615,20 \$
Rue Marier	projet 2020-37	22 798,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 123

9.2. Inspection et analyse de bornes d'incendie 2020 - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse annuelle de l'ensemble des 700 bornes d'incendie situées sur son territoire dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire (\$ / borne incendie)	Montant total (taxes en sus)
Hydra-Spec inc.	25,85 \$	18 095 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

Aqua Data inc.	28,96 \$	20 272 \$
NORDIKeau inc.	35,50 \$	24 850 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise Hydra-Spec inc, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse de 700 bornes d'incendie pour l'année 2020, au montant de 18 095 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-413-00-419 pour 9 228,45 \$ et 02-413-01-419 pour 8 866,55 \$), sur la base d'un taux unitaire de 25,85 \$ par borne incendie, avec possibilité de renouvellement aux mêmes conditions pour les années 2021 et 2022, conformément au document d'appel d'offres TP-2020-28, comme suit :

- Année 2021 : 25,85 \$ / unité;
- Année 2022 : 25,85 \$ / unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 124

9.3. Travaux de réparation de pavage 2020 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise Le Roy du Pavage & fils inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour les travaux de réparation de pavage 2020 ainsi que le resurfaçage d'un tronçon du boul. Dr-Gervais, au montant de 92 300 \$, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2020-14-02, dont la dépense est répartie comme suit :

Général	Poste budgétaire 02-320-00-625	56 900 \$
Boul. Dr-Gervais	Projet 2020-39	35 400 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 125

9.4. Demande MTQ - réduction de limite de vitesse - Route 323 - secteur La Samaritaine

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse sur la route 323 dans le secteur de La Samaritaine située au 120, chemin de Brébeuf est présentement de 70 km/h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité des usagers de la route dans ce secteur de réduire cette limite de vitesse à 50 km/h;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de soumettre une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin de réduire la vitesse affichée à 50 km/h sur la route 323, dans le secteur situé entre la route 117 et La Samaritaine située au 120, chemin de Brébeuf, dans le but de rendre plus sécuritaires les déplacements dans ce secteur, notamment pour les véhicules devant accéder à La Samaritaine afin d'y faire des livraisons ou profiter des services qui y sont offerts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 126

9.5. Aménagement de locaux au Complexe aquatique - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de locaux au Complexe

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

aquatique, pour les besoins du Service de la culture et des loisirs, ont été réalisés par l'entreprise 9336-5799 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Gexel;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement de locaux au Complexe aquatique et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 016,06 \$, taxes en sus (projets 2019-57), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

CM20 03 127

9.6. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - réfection d'une partie du chemin des Quatre-Sommets - Station Mont Tremblant sec

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 18 février 2020 par Station Mont Tremblant, S.E.C., pour la réfection d'une partie du chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés et déposés par la firme Équipe Laurence inc., et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par Station Mont Tremblant, société en commandite, pour effectuer les travaux de réfection d'une partie du chemin des Quatre-Sommets, sur une partie du lot 3 054 328 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 128

9.7. Paiement de travaux de mise aux normes du système de prévention incendie - 142, rue du Couvent - autorisation de dépense

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'effectuer le paiement pour les travaux de mise aux normes du système de prévention incendie pour le bâtiment municipal situé au 142, rue du Couvent, comme suit :

- 9 737 \$, taxes en sus, payables par l'excédent de fonctionnement non affecté;
- 10 000 \$, payable par le projet 2020-54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

10. ENVIRONNEMENT

CM20 03 129

10.1. Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au contrôle biologique des insectes piqueurs sur l'ensemble de son territoire pour les années 2020, 2021 et 2022, et que le Service de l'environnement et du développement durable a procédé à un appel d'offres public pour lequel une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-496, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à G.D.G. Environnement ltée, le seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour procéder au contrôle biologique des insectes piqueurs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Tremblant au montant de 561 000 \$, taxes en sus, pour les années 2020, 2021 et 2022, et avec la possibilité de renouveler le contrat pour une année additionnelle au coût de 190 740 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'appel d'offres ENV-2020-01;

D'autoriser la firme G.D.G. Environnement ltée à demander, pour et au nom de la Ville de de Mont-Tremblant, une autorisation ministérielle pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2020, 2021 et 2022 auprès Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM20 03 130

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Compétition de natation	Club de natation Mont-Tremblant	3 mai 2020, 10 h à 16 h	Complexe aquatique Mont-Tremblant
Nuit blanche	Club de natation Mont-Tremblant	8 mai 2020, 19 h à 7 h	Complexe aquatique Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 131

11.2. Camp de jour - transport par autobus - contrat

CONSIDÉRANT que le service d'accueil et le service de garde du camp de jour se déroulent sur deux sites, soit l'école secondaire Curé-Mercure et la salle des loisirs;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

demande de prix auprès de trois fournisseurs pour le service de transport par autobus et qu'une seule proposition a été reçue;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-55-498 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Autobus le Promeneur inc., le contrat du transport journalier (matin et soir) des enfants du camp de jour au montant de 12 000 \$, taxes en sus, pour la période du 29 juin au 21 août 2020 et de 1 500 \$, taxes en sus, pour la semaine supplémentaire de camp de jour du 24 au 28 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 132

11.3. Marché d'été 2020 - affectation budgétaire

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'affecter un montant de 18 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-702-90-690, aux fins d'atteindre un des objectifs du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, soit de maintenir et de renforcer l'attractivité touristique du pôle Le Village par une bonification de son image de marque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

CM20 03 133

11.4. Salle de spectacles Première Scène - affectation budgétaire

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'affecter un montant de 4 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-702-20-649, afin de mettre à niveau l'éclairage de la Salle de spectacles Première Scène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. RAPPORT (aucun sujet)

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CM20 03 134

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Grefe